

# SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA CISSE ET DES SES AFFLUENTS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA CISSE ET DE SES AFFLUENTS



**Date de convocation :**

Le 05 avril 2018

**Nombre de délégués :**

En service : 35  
Présents : 30  
Votants : 30

N°01-CS090418

**Objet : Délibération modificative des indemnités électives**

**Avis : favorable à l'unanimité**

**Transmission en Préfecture le :**

16/04/2018

**Publication / notification le :**

17/04/2018

L'an deux mille dix-huit,  
Le lundi 09 avril à dix-huit heures trente,  
Le Conseil Syndical s'est réuni à Herbault, sous la présidence de M. Jean-Louis SLOVAK

Etaient présents : Mesdames Marie-Claire GRUGIER-CREQUINE, Eliane GENUIT, Evelyne LAUNAY, Catherine LHERITIER, Micheline RIVIERE et Valérie DEPLOBIN (pouvoir de M. SERER) Messieurs Damien BEAUJOUAN, Marc GAULANDEAU, Marc BOUVET, Jean-Pierre VOISIN, Didier MOELO, François OURY, Jacky RUET, Yannick SEVREE, Etienne LONQUEU, Dimitri MULTEAU, Lionel RANVAL, Philippe DARIDAN, Didier DENIAU, Laurent COUCHAUX, Gilles LEROUX, Jean Michel LENA, Pascal OFFRE, Daniel BORDIER, Bertrand LANOISELEE, Pascal CONZETT, Daniel PERRIN, Eric HALLAY et Jean MATHIOT.

Participaient également à la réunion sans prendre part au vote : Madame Christelle TOUZET et Messieurs Ludovic COGNARD et Valentin BAHE.

Etaient excusés : Messieurs Henry BURNAM, Pascal BRINDEAU, Jean-Pierre MARIN, Gérard SERER et Mme Christèle DESSITE.

Est nommé secrétaire de séance Monsieur Didier MOELO

### Délibération modificative des indemnités électives

Pour faire suite au débat d'orientations présenté en Bureau du 28/03/2018 et afin de respecter les avis des EPCI membres du SMB Cisse, il est proposé de réviser la délibération n°08CS260318 relative aux indemnités électives du Président et des Vice-Présidents votés en Comité syndical du 26/03/2018 de la manière suivante :

#### **Rappel des taux maximaux règlementaires (Article R5212-1 du CGCT)**

	Taux maximum (% indice 1022)	Montant brut annuel maximal	Enveloppe globale maximale annuelle
Président	25,59 %	11 886 €	11 886 €
Vice-Présidents (6)	10,24 %	4 756,32 €	28 537,92 €
<b>Total indemnités électives</b>			<b>40 423,92 €</b>

#### **Rappel des taux de l'effectif sortant avant délibération du 26/03/2018**

	Taux maximum (% indice 1022)	Montant brut annuel maximal	Enveloppe globale maximale annuelle
Président	10,5 %	4 877,04 €	4 877,04 €
Vice-Présidents (6)	2,5 %	1 159,92 €	6 959,52 €
<b>Total indemnités électives</b>			<b>11 836,56 €</b>

# SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA CISSE ET DES SES AFFLUENTS

## Rappel des taux votés en comité syndical du 26/03/2018

	Taux maximum (% indice 1022)	Montant brut annuel maximal	Enveloppe globale maximale annuelle
Président	20,5 %	9 521,82 €	9 521,82 €
Vice-Présidents (6)	6,25 %	2 902,99 €	17 417,94 €
<b>Total indemnités électives</b>			<b>26 939,76 €</b>

## Proposition de délibération modificative

	Taux maximum (% indice 1022)	Montant brut annuel maximal	Enveloppe globale maximale annuelle
Président	15 %	6 967,19 €	6 967,19 €
Vice-Présidents (6)	6 %	2 786,88 €	16 721,28 €
<b>Total indemnités électives</b>			<b>23 688,47 €</b>

Sur proposition du Président et après avis favorable du Bureau en date du 28/03/2018, le Comité syndical est invité à délibérer sur la proposition de délibération modificative concernant les indemnités électives du Président et des Vice-Présidents telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessus.

Le Conseil syndical, à l'unanimité :

- ✓ **approuve** la modification des taux des indemnités électives du président et des vice-présidents,
- ✓ **charge** le Président d'exécuter cette décision à compter du **26 mars 2018** et précise que les indemnités seront versées trimestriellement aux bénéficiaires.

Le Président,  
Jean-Louis SLOVAK

